



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
23.03.2005 Bulletin 2005/12

(51) Int Cl.7: **A47B 23/02, A47C 21/00**

(21) Numéro de dépôt: **04292184.1**

(22) Date de dépôt: **13.09.2004**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IT LI LU MC NL PL PT RO SE SI SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL HR LT LV MK

(72) Inventeur: **Raimbaud, Bernard**
85150 La Mothe Achard (FR)

(74) Mandataire: **Fosse, Danièle**
Cabinet Brema
78, avenue R. Poincaré
75116 Paris (FR)

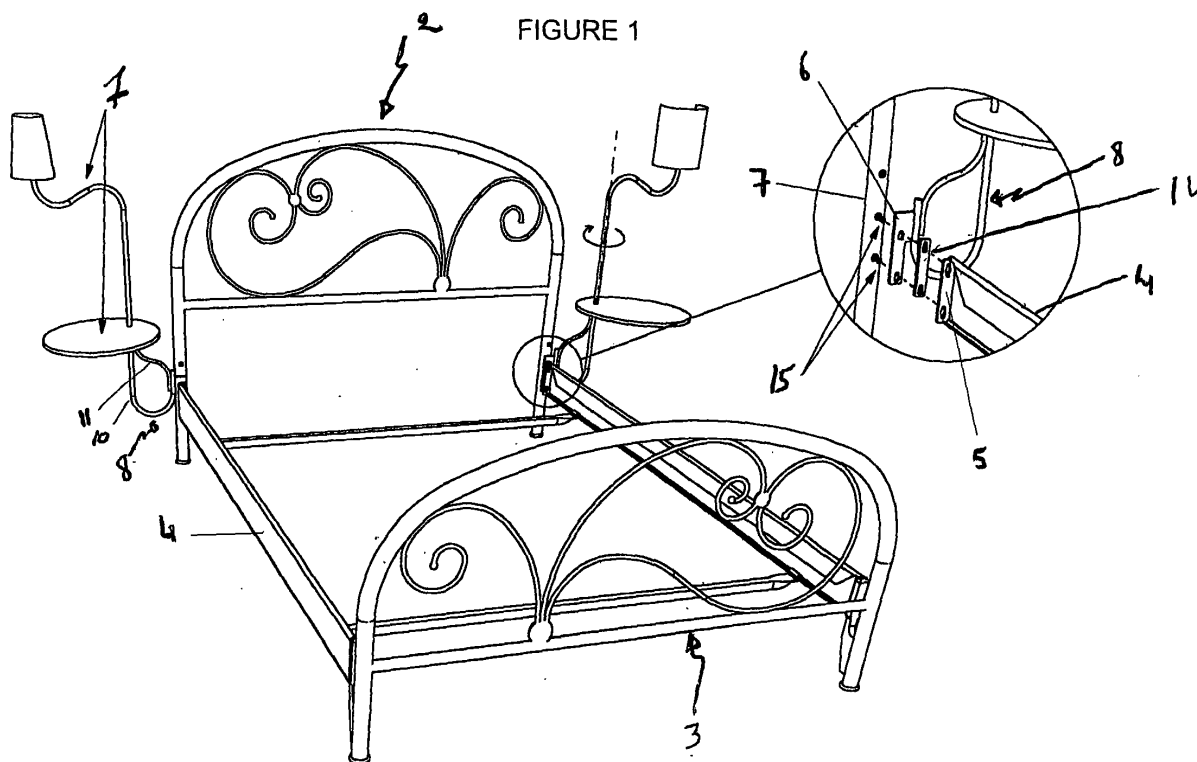
(30) Priorité: **16.09.2003 FR 0310830**

(71) Demandeur: **Resistub**
85150 La Mothe Achard (FR)

(54) **Dispositif pour la fixation d'accessoire à un cadre de lit**

(57) L'invention concerne un dispositif pour la fixation d'accessoire (1), tel que console, dispositif d'éclairage ou autre à un cadre de lit du type constitué d'une tête (2) de lit et d'un pied (3) de lit reliés entre eux par des longerons (4) dont chaque extrémité est munie d'une aile (5) de retour destinée à venir en applique contre une face d'un montant (7) de la tête (2) ou du pied (3) de lit.

Ce dispositif est caractérisé en ce qu'il se présente sous forme d'une platine (6) destinée à être insérée entre aile (5) du longeron (4) et face externe du montant (7) de la tête (2) ou du pied (3) de lit, ladite platine (6), apte à être traversée par des organes (15) servant à solidariser le montant du cadre de lit à l'aile (5) du longeron, présentant un départ (8) en attente pour la fixation dudit accessoire (1).



Description

[0001] La présente invention concerne un dispositif pour la fixation d'accessoire, tel que console, dispositif d'éclairage ou autre à un cadre de lit du type constitué d'une tête de lit et d'un pied de lit reliés entre eux par des longerons dont chaque extrémité est munie d'une aile de retour destinée à venir en applique contre une face d'un montant de la tête ou du pied de lit.

[0002] Les cadres de lit, du type mentionné ci-dessus, sont pour une famille de cadres de lit, réalisés en métal. Il en résulte l'impossibilité de fixer sur la tête de lit ou le pied de lit des accessoires en raison de la nature des montants qui sont des montants métalliques creux. Les fixations rapportées constituent un ensemble inesthétique et n'apportent pas généralement la résistance mécanique nécessaire pour la tenue de l'accessoire à porter. De telles solutions reposant sur l'utilisation d'équerre, de collier ou d'étrier sont notamment décrites dans les brevets CH-A-316.119, FR-A-1.521.449 et GB-A-299.962.

[0003] Un but de la présente invention est donc de proposer un dispositif pour la fixation d'accessoire applicable à tout type de cadre de lit, ce dispositif permettant de rapporter, de manière rapide et fiable, un accessoire sur un cadre de lit.

[0004] A cet effet, l'invention a pour objet un dispositif pour la fixation d'accessoire, tel que console, dispositif d'éclairage ou autre à un cadre de lit du type constitué d'une tête de lit et d'un pied de lit reliés entre eux par des longerons dont chaque extrémité est munie d'une aile de retour destinée à venir en applique contre une face d'un montant de la tête ou du pied de lit, caractérisé en ce qu'il se présente sous forme d'une platine destinée à être insérée entre aile du longeron et face externe du montant de la tête ou du pied de lit, ladite platine, apte à être traversée par des organes servant à solidariser le montant du cadre de lit à l'aile du longeron présentant un départ en attente pour la fixation dudit accessoire.

[0005] L'invention sera bien comprise à la lecture de la description suivante d'exemples de réalisation, en référence aux dessins annexés dans lesquels :

la figure 1 représente une vue en perspective d'un lit avec une vue de détail de la zone de liaison entre longeron et montant de la tête de lit en position éclairée des éléments la constituant ;

la figure 2 représente une vue partielle en perspective du dispositif de fixation à l'état monté d'un accessoire sur le dispositif et

la figure 3 représente une vue partielle en perspective d'un dispositif conforme à l'invention et d'un accessoire destiné à être fixé sur le dispositif, lesdits éléments étant représentés en position éclatée.

[0006] Le dispositif, objet de l'invention, est destiné à permettre la fixation d'accessoire 1, tel qu'une console, un dispositif d'éclairage ou autre à un cadre de lit, généralement métallique constitué d'une tête 2 de lit et d'un pied 3 de lit reliés entre eux par des longerons 4. La tête 2 de lit et le pied 3 de lit sont généralement formés de montants 7 reliés entre eux par des traverses, un décor en ferronnerie pouvant être interposé entre lesdites traverses et les montants pour conférer un aspect esthétique à l'ensemble. Les longerons 4 sont quant à eux réalisés à partir d'un plat en tôle dont les bords longitudinaux sont ourlés et dont les extrémités sont munies d'une aile 5 de retour. Cette aile 5 de retour affecte la forme d'une platine destinée à venir en applique contre une face d'un montant 7 de la tête 2 ou du pied 3 de lit. Cette aile 5 de retour est généralement une aile rapportée sur le plat constitutif du longeron en extrémité de ce dernier de manière telle que l'aile forme avec le plat du longeron un angle voisin de 90°. Cette aile est solidarisée au plat du longeron généralement par soudage.

[0007] Le dispositif de fixation, objet de l'invention, se présente quant à lui sous forme d'une platine 6 destinée à être insérée entre aile 5 du longeron 4 et face externe du montant 7 de la tête 2 ou du pied 3 de lit. Cette platine 6 est apte à être traversée par des organes 15, tels que des vis, servant à solidariser le montant 7 du cadre de lit à l'aile 5 du longeron et comporte à cet effet des perçages représentés ici en forme de boutonnière. Cette platine 6 comporte encore un départ en attente, représenté en 8 aux figures, pour la fixation de l'accessoire. Ainsi, lorsque la platine est insérée entre la face externe du montant 7 de la tête 2 ou du pied 3 de lit et l'aile 5 de retour, elle est, lors de la fixation du longeron 4 au montant 7, prise en étau entre la face externe du montant 7 et l'aile 5 de retour du longeron 4. Les perçages de la platine 6 sont ménagés en regard de perçages correspondants disposés sur le montant 7 et sur l'aile 5 de retour du longeron 4 de telle sorte que la solidarisation des éléments est aisée et la désolidarisation de l'ensemble rendue impossible.

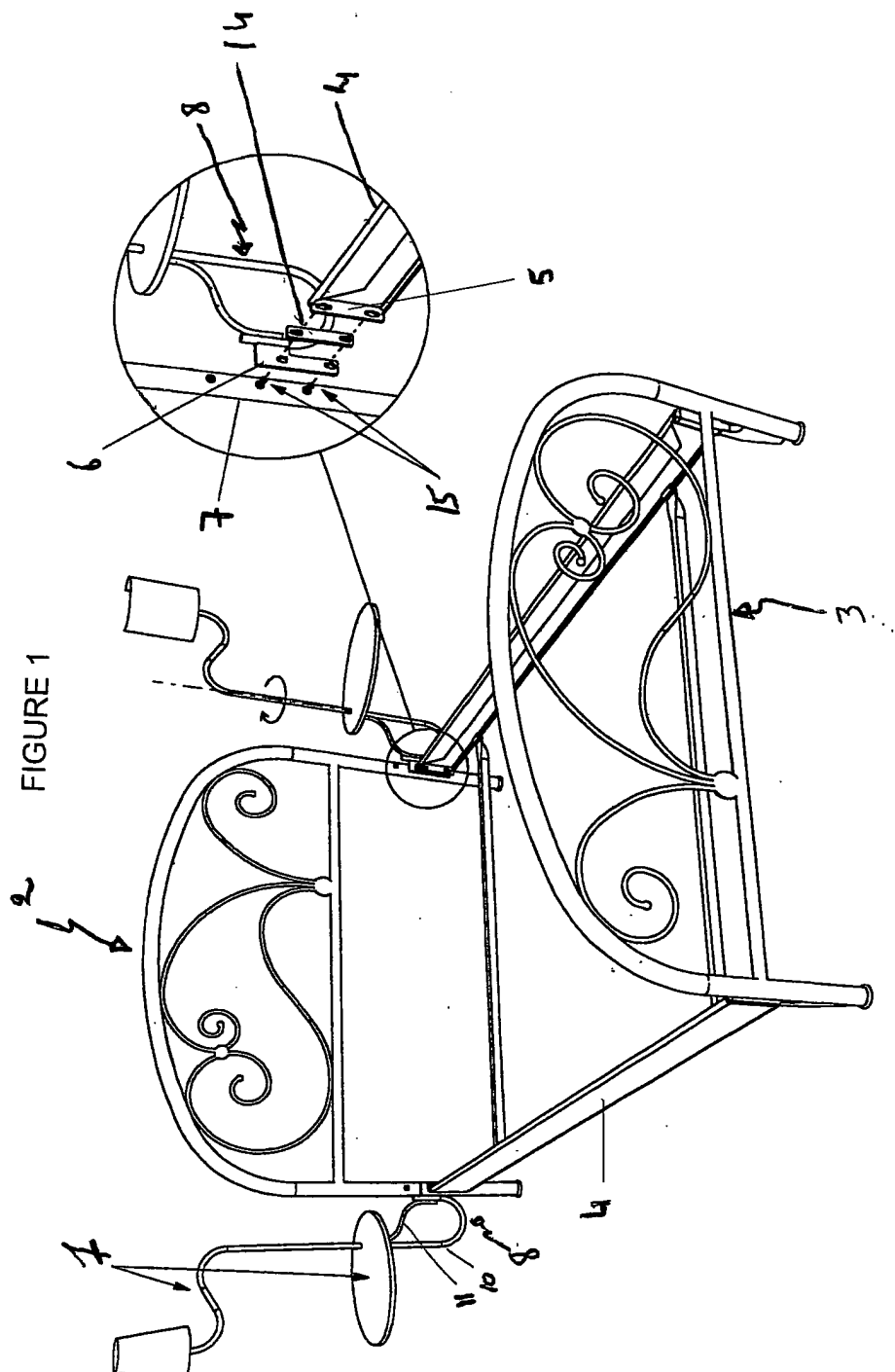
[0008] Le départ 8 en attente est quant à lui constitué d'une structure 10 tubulaire formant un chemin de câble. Cette structure 10 est ainsi munie, à au moins l'une de ses extrémités, d'un serre-câble 9. De préférence, cette structure 10 tubulaire est réalisée de manière analogue au décor en ferronnerie positionné au niveau de la tête 2 de lit et du pied 3 de lit. Les câbles nécessaires à l'alimentation d'un accessoire, tel qu'un dispositif d'éclairage, peuvent alors être introduits à l'intérieur de cette structure 10 tubulaire de manière à être au moins partiellement masqués. Dans l'exemple représenté aux figures, la structure 10 tubulaire est une structure ouverte fermée par un renfort 11 tubulaire rapporté accolé à chacune de ses extrémités aux portions d'extrémité de la structure 10 tubulaire ouverte en reliant les portions d'extrémités de celle-ci entre elles. On obtient ainsi un ensemble de forme générale annulaire. La structure 10

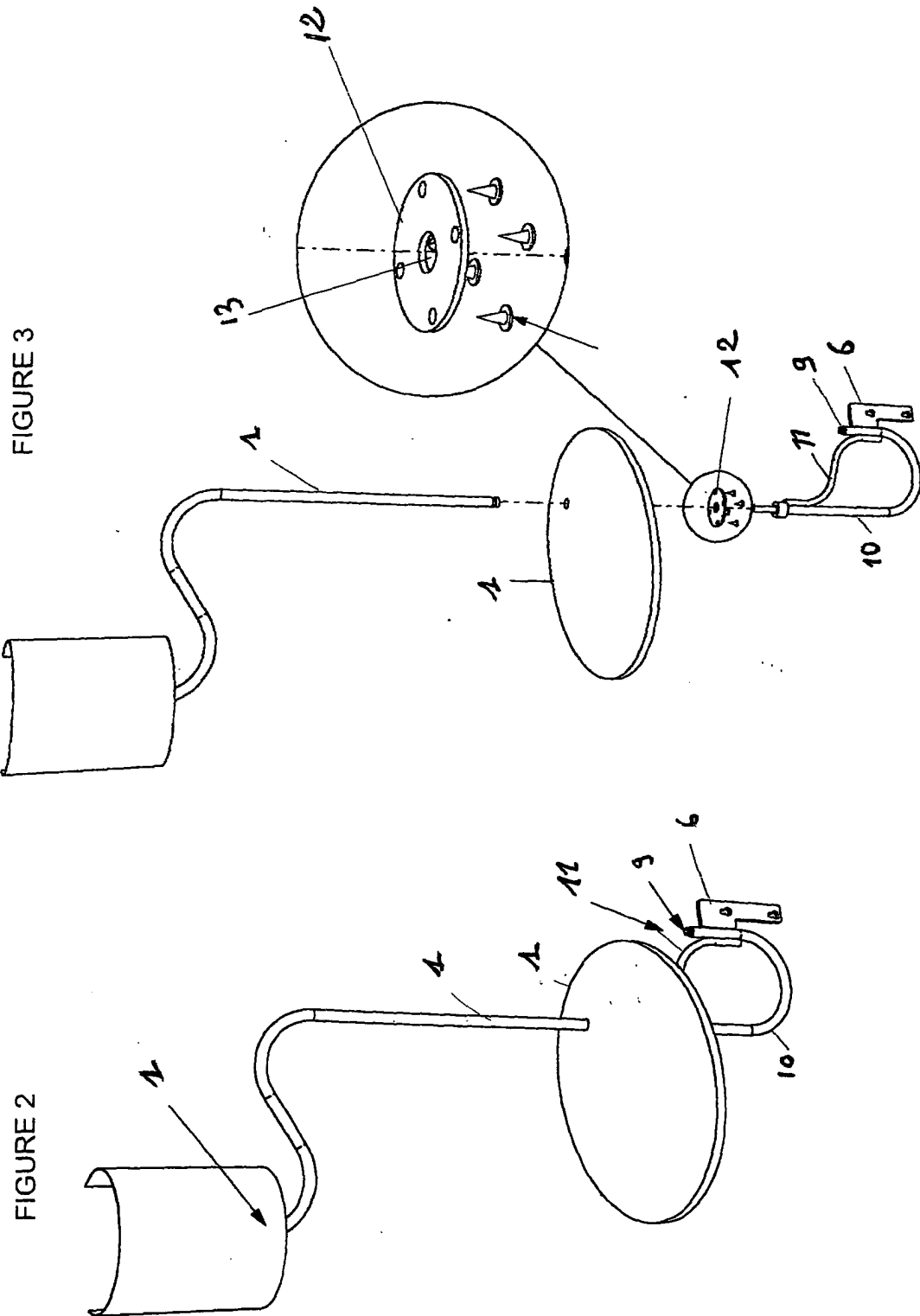
tubulaire ouverte est fixée le long de l'une de ses génératrices à la tranche de la platine 6 d'interposition de préférence par soudage. Ainsi, départ 8 de fixation et platine 6 forment un ensemble indémontable. La structure 10 tubulaire est encore munie, à l'une de ses extrémités, d'une platine 12 destinée à constituer une surface d'appui d'un accessoire notamment de type console. Cette platine 12 est munie, au droit de la structure 10 tubulaire, d'un perçage 13 pour le montage à emboîtement coulissant d'un pied de lampe dans ladite structure 10. Cette platine 12 peut être montée de manière fixe sur la structure 10 ou à pivotement sur cette dernière de manière à permettre l'entraînement en rotation de l'ensemble formé du dispositif d'éclairage et de la console ou du dispositif d'éclairage seul.

[0009] Pour parfaire la fixation de cet ensemble, lorsque l'aile 5 de retour du longeron s'étend légèrement en retrait de l'extrémité du longeron 4, il peut être prévu une platine entretoise 14 de compensation destinée à être insérée entre l'aile 5 de retour du longeron et la platine 6 d'interposition. Cette platine entretoise 14 compense en effet l'écart dimensionnel entre l'aile 5 de retour et l'extrémité libre du longeron 4.

Revendications

1. Dispositif pour la fixation d'accessoire (1), tel que console, dispositif d'éclairage ou autre à un cadre de lit du type constitué d'une tête (2) de lit et d'un pied (3) de lit reliés entre eux par des longerons (4) dont chaque extrémité est munie d'une aile (5) de retour destinée à venir en applique contre une face d'un montant (7) de la tête (2) ou du pied (3) de lit, **caractérisé en ce qu'il se présente sous forme d'une platine (6) destinée à être insérée entre aile (5) du longeron (4) et face externe du montant (7) de la tête (2) ou du pied (3) de lit, ladite platine (6), apte à être traversée par des organes (15) servant à solidariser le montant (7) du cadre de lit à l'aile (5) du longeron, présentant un départ (8) en attente pour la fixation dudit accessoire (1).**
2. Dispositif selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le départ (8) en attente est constitué d'une structure (10) tubulaire formant un chemin de câble, cette structure (10) étant munie, à au moins l'une de ses extrémités, d'un serre-câble (9).
3. Dispositif selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** la structure (10) tubulaire est une structure ouverte fermée par un renfort (11) tubulaire rapporté accolé à chacune de ses extrémités aux portions d'extrémité de la structure (10) tubulaire ouverte en reliant les portions d'extrémités de celles-ci entre elles.
4. Dispositif selon la revendication 3, **caractérisé en ce qu'une** extrémité de la structure (10) tubulaire ouverte est fixée le long de l'une de ses génératrices à la tranche de la platine (6) d'interposition.
5. Dispositif selon l'une des revendications 2 à 4, **caractérisé en ce que** la structure (10) tubulaire est munie, à l'une de ses extrémités, d'une platine (12) destinée à constituer une surface d'appui d'un accessoire notamment de type console, cette platine (12) étant munie, au droit de la structure (10) tubulaire, d'un perçage (13) pour le montage à emboîtement coulissant d'un pied de lampe dans ladite structure (10).
6. Dispositif selon la revendication 5, **caractérisé en ce que** la platine (12) est montée à pivotement sur la structure (10) tubulaire.
7. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 6, **caractérisé en ce que** l'aile (5) de retour s'étendant légèrement en retrait de l'extrémité du longeron (4), il est prévu une platine entretoise (14) de compensation destinée à être insérée entre l'aile (5) de retour du longeron et la platine (6) d'interposition.







Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 04 29 2184

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
D,A	CH 316 119 A (DIEM) 30 septembre 1956 (1956-09-30) * figures 1-4 *	1	A47B23/02 A47C21/00
D,A	FR 1 521 449 A (RODDE) 19 avril 1968 (1968-04-19) * figures 1,2 *	1	
D,A	GB 299 962 A (PEYTON HOYLAND AND BARBER LIMITED) 8 novembre 1928 (1928-11-08) * page 3, ligne 110 - ligne 118; figures 1-5 *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			A47B F16B A47C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		17 janvier 2005	Noesen, R
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

1
EPO FORM 1503 03 82 (P04002)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 04 29 2184

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

17-01-2005

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
CH 316119	A	30-09-1956	AUCUN
FR 1521449	A	19-04-1968	DE 1974191 U 07-12-1967
GB 299962	A	08-11-1928	AUCUN

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82